



Fourmies : 130 ans

Nous célébrerons cette année le 130^{ème} anniversaire du massacre de Fourmies du 1er mai 1891 et le 135^{ème} anniversaire du massacre de Chicago.

Ces deux dates sont ancrées non seulement dans la mémoire ouvrière et syndicale mais aussi dans l'Histoire des droits économiques et sociaux.

Cela explique que Madeleine Rébérioux, vice-présidente puis présidente de la Ligue des droits de l'Homme soit venue à plusieurs reprises à Fourmies au titre de la LDH et en tant qu'historienne. Cela explique qu'elle ait préfacé plusieurs ouvrages sur l'événement ou sur l'histoire du mouvement ouvrier.

1^{er} MAI 1886

Manifestations de Chicago à la suite desquelles 5 anarcho-syndicalistes sont pendus après une parodie de justice.

A cette époque, les syndicats décidèrent de commémorer leur sacrifice par une journée internationale de luttes ouvrières.

En rendant cette journée chômée et payée l'État, représentant du capitalisme, dénature son caractère révolutionnaire en la transformant en «Fête du Travail» et du Muguet.

Travailleur ne fête pas ton asservissement, combat pour ton émancipation.

Ces commémorations des luttes des travailleurs pour la reconnaissance de leurs droits rejoint l'action de la Ligue ici et maintenant, dans une période agitée et incertaine où les droits des travailleurs sont plus que jamais menacés. C'est pourquoi la section LDH de Lille invite tous ses adhérents et sympathisants à se rassembler ce 1^{er} Mai derrière les organisations syndicales et autour des fanions de la LDH de Lille.

Porte des Postes
1^{er} Mai, 10 heures

La campagne de la LDH de Lille contre le Rassemblement National

Notre campagne contre le Rassemblement National de Marine Le Pen prend forme. Nous y avons consacré plusieurs réunions de Bureau. Nous avons eu de multiples échanges qui ont amené à la rédaction d'un tract que nous avons distribué le 25 avril au marché de Wazemmes et dans diverses manifestations. Nous diffuserons aussi le 1^{er} Mai.

Le contenu de ce tract a été repris par la délégation Régionale lors de la video-réunion qui s'est tenue le lundi 9 avril. Il servira donc de base d'une campagne contre l'extrême-droite dans l'ensemble des Hauts de France



La LDH de Lille poursuit évidemment sa réflexion pour organiser une campagne globale contre le Rassemblement national. Après avoir centré notre réflexion sur les mensonges lepénistes en matière sociale, il faudra aussi nous pencher sur les soutiens à Trump et à Poutine ainsi que sur son attitude par rapport au service public.



les képis et uniformes des généraux français
<http://general.kepi.free.fr>

Le soutien assumé de Marine Le Pen à la tribune de 20 généraux factieux dans Valeurs Actuelles nous ouvre un nouveau champ de réflexion et montre la continuité des positions entre le père et sa fille. La section a demandé le 26 avril une riposte ferme de la LDH nationale.

Les mauvais coups d'Istamboul

Samedi 10 avril à l'appel de la Maison des Femmes (MDF) dont la LDH de Lille est membre, un rassemblement a relayé les protestations indignées, en France et ailleurs, contre le retrait de la Turquie de la Convention d'Istanbul : un mauvais coup de l'autocrate Erdogan contre les femmes.

La Turquie avait été en 2011, le premier pays signataire de cette Convention européenne, initiée par le Conseil de l'Europe (Les 47 pays de la grande Europe), exclusivement consacrée à la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes, adoptée par la France en 2012, ratifiée en 2014 et ouverte à l'adhésion de tous les Etats du monde.

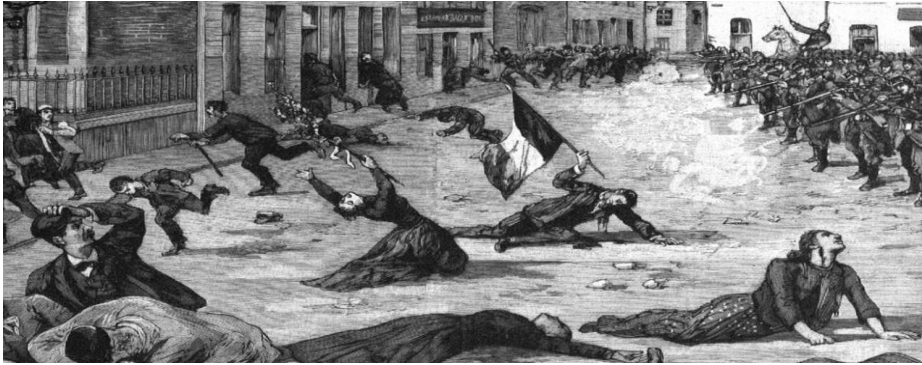
Roseline Tiset y a pris la parole au nom de la section de Lille de la Ligue des droits de l'Homme.



En Turquie, le nombre de meurtres de femmes a explosé ces dernières années (300 en 2020) : un blanc-seing est signifié aux assassins, agresseurs, violeurs.....au « terrorisme » patriarcal.

Le rassemblement était aussi une protestation contre l'attitude sexiste insultante de Erdogan à l'encontre de la secrétaire européenne dotée d'un strapontin à côté des fauteuils attribués aux hommes lors de la réception d'une délégation européenne

Il y a 130 ans : Fourmies le premier 1^{er} Mai en France



En 1889, un congrès ouvrier international à Paris décide d'organiser une grande manifestation internationale le même jour pour faire valoir les revendications des travailleurs et en particulier la journée de 8 heures.

L'American Federation of Labour a déjà décidé, aux USA, de retenir le 1^{er} Mai pour cette journée et cette date est donc adoptée par le Congrès international.



Le 1^{er} Mai 1886 à Chicago, un vaste meeting avait été organisé pour la journée de 8 heures. Une bombe avait explosé lors de ce rassemblement et la police en profita pour arrêter de nombreux militants connus. Certains furent déclarés coupables et exécutés.

Il fut prouvé ensuite que la police avait elle-même, déposé la bombe.

En France, en 1889, c'est l'exposition universelle, la construction de la tour Eiffel, la commémoration de la Révolution. C'est aussi le travail harassant dans les mines et les usines, les accidents de travail, les journées interminables, le travail des enfants. Les affrontements entre le patronat et la classe ouvrière sont nombreux.



Les militants du Congrès international s'inscrivent dans la tradition de la révolution française mais veulent se démarquer de la célébration officielle et choisissent eux-aussi le 1^{er} Mai.

Le 1^{er} Mai 1990, les délégués syndicaux vont à la Chambre des Députés porter les revendications. A leur sortie, quand ils rejoignent la foule, ils sont violemment chargés par la troupe.

Le 1^{er} Mai 1891 se prépare depuis le début de l'année avec toujours la même revendication des 3 x 8 : « 8 heures de travail, 8 heures de sommeil, 8 heures de loisirs ».

Les manifestations sont nombreuses dans tout le pays. Avec une forte répression policière dont la plus marquante est celle de Fourmies.

Fourmies, ville textile

Fourmies était une importante place textile en France avec de très nombreuses usines et depuis de nombreux mois, la situation y était très tendue entre le patronat textile du Nord et les ouvriers et les ouvrières des usines.

Les idées socialistes font de grands progrès à Fourmies et les travailleurs décident de chômer le 1^{er} Mai (ce qui est illégal !)

Le patronat local, inquiet, fait appel à l'armée. Quand le cortège des manifestantes et manifestants se dirige vers la mairie, l'armée tire sans sommation.



On compte 60 à 70 personnes blessées ou tuées dont 12 enfants, jeunes filles et jeunes gens. La mémoire a retenu en particulier le symbole de la jeune manifestante tuée alors qu'elle s'avancait avec des fleurs et un rameau d'olivier à la main.



40 soldats seulement ont tiré. Mais l'illustration du 9 mai retiendra surtout « Il en ressort de ce fait à l'actif du fusil Lebel, que la balle peut très certainement traverser 3 ou 4 personnes à la suite et les tuer ».

Depuis, de nombreux 1^{er} Mai revendicatifs ont eu lieu. Durant le Régime de Vichy, Pétain transforma le 1er Mai en « Fête du travail » et en fit un jour férié pour gommer tout aspect revendicatif. L'églantine rouge que portaient les travailleurs fut remplacée par le muguet blanc.



Si le 1^{er} Mai reste un jour férié avec du muguet, il reste aussi une journée revendicative et joyeuse. Non pas la fête du travail, mais la fête des travailleuses, des travailleurs et de leurs luttes.

Annick Batallan

La Commune

Annick Batallan a également écrit un article sur la Commune. Il sera diffusé au cours du mois de Mai sous la forme d'un dossier 4 pages

Grandeur et misère de la Convention d'Istanbul

La Convention d'Istanbul sauve des vies ♀



La Convention, internationaliste, est aussi solidaire : les articles 58 , 60, 61 recommandent aux états un statut autonome pour les femmes migrantes, la reconnaissance des violences de genre comme persécutions « politiques » valant protection internationale, avec un principe de non-refoulement.

La Convention d'Istanbul (CEI) est le premier traité international adopté par le Conseil de l'Europe - à qui l'on doit 200 textes fondamentaux en matière de DH d'Égalité et de discriminations- dont la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH) et la Cour européenne des droits de l'Homme - qui ambitionne de prévenir et lutter contre les violences « de genre », c'est à dire imputables aux rapports inégalitaires entre les hommes et les femmes dans toutes les sociétés.

Elle est un outil juridique très complet mais aussi un texte politique en ce qu'elle analyse les violences « de genre », fondées sur l'appartenance sexuelle, comme composante structurelle de l'organisation patriarcale de toutes les sociétés.

Elle complète en cela la DUDH (art 2) la CEDAW, (Convention pour l'Élimination des Discriminations à l'encontre des femmes), adoptée en 1979, centrée sur l'exigence d'Égalité, véritable charte mondiale des Droits des femmes. Elle est un outil pédagogique pour comprendre comment les violations des « droits humains des femmes » perdurent, banalisées, dans le temps et l'espace et sont à la fois cause et conséquence de l'inégalité : comment respecter qui est reconnue en droit et/ou en fait comme subalterne ? Comment considérer comme égale quelqu'une qu'on peut battre impunément, voire avec l'aval de la loi ?

Surtout, la CEI est un levier pour agir , en direction des états, des pouvoirs publics mais aussi des citoyens, en vue de « prévenir », d'abord, de « protéger », certes et enfin de « punir » les coupables. Elle préconise une « approche intégrée » de ce fait social, engageant tous les rouages de la société, en amont et en aval : l'éducation, la culture (médiatique entre autre), la justice, la santé, les associations et particuliers : « Crie plus fort, les voisins vont t'entendre ! », selon un principe d'assistance à personne en danger, non de délation.



Enfin, la CEI oblige les états signataires à rendre compte au GREVIO (groupe d'experts sur les violences) des moyens initiés en ce domaine : la France a été auditionnée en 2018 et rappelée à l'ordre, entre autres, sur l'impunité persistante à l'égard des agresseurs et l'absence de premier « bureau unique » où les femmes en danger peuvent s'adresser et être accompagnées.

Qu'enfin ce scandale, qui ne fait pas scandale, cesse : ni racisme, ni sexisme ! A l'heure du retour des conservatismes, tous les outils et toutes les forces sont requises pour renforcer le bien-fondé de la justice pour tous/ tes et de l'Égalité en tous genres humains !

Roseline Tiset



Nouvelle adresse mail

Afin de s'intégrer au dispositif collectif national, la section de Lille a changé son adresse mail.

Désormais, c'est au lille@ldh-france.org Que l'on peut nous contacter.

Merci d'en prendre note



Pour Mumia

Mercredi 7 avril, le MRAP et le collectif Afrique ont organisé un rassemblement de soutien à Mumia Abu Jamal sur le Parvis des droits de l'Homme. La LDHy avait appelé et est intervenue par Annick Batallan.

Mumia est en prison depuis 40 ans. Il était journaliste et défendait les droits des minorités noires aux USA mais son combat allait bien au-delà. On l'appelait « la voix des sans voix ». Il était écouté et respecté.

Il a été accusé du meurtre d'un policier, ce qu'il a toujours nié et qui n'a jamais été prouvé.

A la suite d'un procès truqué, il a été condamné à mort. Un enquêteur avait dit au juge « je vais vous aider à griller ce nègre » !

La mobilisation populaire l'a tiré du couloir de la mort mais il est toujours condamné à perpétuité. Pourtant un des policiers qui l'avaient accusé a reconnu sur son lit de mort qu'il avait menti.

Actuellement Mumia est très gravement malade, faute de soins depuis très longtemps. Diagnostiqué COVID, il souffre d'insuffisance cardiaque, d'œdème pulmonaire, de diabète et est en danger de mort.

Faute d'avoir pu l'exécuter, les USA vont-ils le laisser mourir sans soins ?

Un appel de nombreuses personnalités réclame sa liberté et son hospitalisation dans un hôpital de son choix, près de sa famille.

La mobilisation avait réussi à l'extraire du couloir de la mort, elle doit maintenant lui permettre de se soigner pour échapper à une peine de mort déguisée

Annick Batallan

Nos courriers d'avril ...

Au Préfet du Nord, pour Aly Touré

Au nom de la section de Lille et de la Fédération du Nord de la Ligue des droits de l'Homme, j'ai l'honneur de vous demander la levée de la mise en rétention de Monsieur Aly Touré.

Ce jeune homme de nationalité guinéenne est parfaitement intégré à la vie française à Marly où il suit une scolarité régulière au lycée Mansard, obtient des résultats excellents et jouit de l'estime et du soutien de ses professeurs.

Ayant transité par l'Italie, on menace de le renvoyer dans ce pays où il n'a aucune attache, dont il ne parle pas la langue et on met fin injustement au processus de formation qu'il a entamé en France avec succès. Il est victime d'une application sans humanité d'accords de Schengen désuets et particulièrement dépassés dans la situation actuelle de crise du COVID.

L'utilisation de votre pouvoir discrétionnaire et l'attribution d'un titre de séjour permettraient d'éviter un nouveau cas de rupture entre la loi européenne et les droits de l'Homme. Elles permettraient à ce jeune homme de retrouver la liberté, le calme et le processus d'intégration à Marly.

C'est pourquoi nous formulons cette demande.

Nous sommes persuadés que vous serez sensible au cas humain et que vous voudrez prendre les mesures permettant de régler la situation de Monsieur Touré et sa réintégration dans une vie normale et apaisée.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet,



La section a en outre participé avec ses fanions au rassemblement devant le centre de rétention de Lesquin



A l'Observatoire lillois des pratiques policières

Courrier du 20 avril à Muriel Rueff (SAF)

« Pour faire suite à nos échanges de mails, nous vous informons que la section LDH de Lille ne sera pas présente à la conférence de presse organisée par l'OLPP ce jeudi 22 avril.

Nous avons pris connaissance avec intérêt de la contribution rédigée par Sophie Mazas à l'intention des membres du Conseil Constitutionnel et approuvons sans réserve ce texte, sur la forme comme sur le fond.

De la même manière le contenu du communiqué de presse nous convient parfaitement et cela pourra être dit, si besoin, durant la conférence.

Cependant nous souhaiterions qu'une réunion de coordination se tienne avant l'été pour faire un point sur :

Les engagements de chaque organisation au sein de l'Observatoire,

Les objectifs que se fixe collectivement l'OLPP et les postures de chaque organisation lors des manifestations,

Les modalités de communication et d'information entre les parties prenantes au cours des actions de l'Observatoire.

Nous sommes disposés à organiser cette rencontre dans nos locaux à Lille courant juin et, en attendant, nous vous souhaitons tous nos vœux de réussite pour la conférence de presse de jeudi. »

THÉÂTRE DU NORD

Au nouveau directeur du Théâtre du Nord

« Monsieur le Directeur,

La section de Lille de la Ligue des droits de l'Homme vous adresse ses meilleurs vœux pour vos nouvelles missions à la tête du Théâtre du Nord.

Nous souhaitons poursuivre les contacts fructueux que nous avons eus, dans le passé, avec vos prédécesseurs ou, dans un autre domaine avec Jean-Claude Casadessus.

La Ligue des droits de l'Homme estime en effet que la culture a un rôle fondamental pour la défense et la promotion des droits de l'Homme et des libertés de penser, de s'exprimer, de manifester, ainsi que dans la lutte contre le racisme, la xénophobie, le sexisme, l'homophobie.

Sur ces thèmes, nous avons eu à plusieurs reprises l'occasion de travailler en commun avec vos prédécesseurs à la direction du Théâtre du Nord. Nous souhaitons, bien sûr, qu'il en soit de même avec vous.

Au cours des dernières semaines nous avons apporté notre soutien au gens du spectacle réclamant l'ouverture des lieux de culture sans lesquels la vie n'est plus la vraie vie.

Au lendemain de votre arrivée au théâtre du Nord, nous tenons à vous confirmer notre soutien sans faille au combat culturel qui est plus que jamais d'actualité aujourd'hui. ... »





Au Préfet du Nord pour un Géorgien atteint du cancer et arrêté à Fives

« Monsieur le Préfet

La Ligue des droits d l'Homme vient d'être alertée à propos du cas de Monsieur Zura J, de nationalité géorgienne interpellé et arrêté cet après-midi à 15 heures au métro de Fives.

Ce Monsieur, atteint d'un cancer du sang est actuellement soigné au Pavillon Oscar Lambret.

Son épouse qui vient de nous contacter est affolée. Son mari est en possession des clés de son logement et, ne pouvant y avoir accès, elle ne peut se procurer aucun document justificatif des soins suivis par son époux ainsi que des pièces qui lui seraient demandées pour mettre fin à sa privation de liberté.

Au nom de la LDH de Lille, je vous demande donc de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser la rétention de Monsieur J et lui permettre la poursuite de ses soins.

J'espère que cette demande de la LDH de Lille sera entendue et je vous en remercie par avance.

Je vous prie ... »

Lille, le 27 avril Monsieur ZJ a été libéré dans la soirée



Nos deuils



Danièle De Croock

Danièle De Croock– Masse est décédée le 8 avril. C'était une adhérente de longue date et nous avons eu l'occasion d'intervenir à plusieurs reprises dans ses classes de BTS au Lycée Sévigné de Tourcoing.

A la fois discrète et résolue, elle s'était particulièrement investie dans la réflexion et l'action pédagogique.

Les militants de la Ligue des droits de l'Homme de Lille étaient nombreux à ses funérailles au cimetière du Sud pour accompagner son époux, Paul Masse, dans ces circonstances difficiles.

Pierre Dhénin



Pierre fut un partenaire très présent auprès de la Ligue des droits de l'Homme à travers son action au sein de la MNE (Maison de la Nature et de l'Environnement), 23 rue Gosselet.



Patrice Bardet

Patrice Bardet n'était pas membre de la Ligue des droits de l'Homme mais c'était un compagnon de route dans tous les sens du terme si l'on considère les centaines de kilomètres de manifestations que nous avons effectués ensemble au cours de ces dernières années.

Proche du comité de sans-papiers, il était un observateur engagé de la vie militante lillois.

Il nous laisse son sourire inquiet et des milliers de magnifiques photos de manifestations, de manifestantes et de manifestants.



Pierre fut un passeur. Il assura le passage de la MNE de l'état de Bureau d'études au statut de quartier général des associations écologiques et citoyennes. Avec Animavia il fit progresser la réflexion sur les rapports de l'Homme et de l'animal.

Plus tard, avec les institutions régionales, il assura le passage de l'écologie de réflexion à l'écologie de réalisation concrète avec notamment l'espace naturel régional (ENR) et la création du jardin Mosaïc.

Il fut à plusieurs reprises le « sauveteur » de la MNE, notamment par son action lors de l'occupation par les sans-papiers

Groupes de travail de la section de Lille

Dans le cadre de la réorganisation de la section de Lille à travers la mise en place d'une nouvelle équipe, le Groupe de travail occupe une place essentielle. Lieu de réflexion et de préparation de l'action, il a pour fonction d'assurer le suivi du travail quotidien mais aussi de faire des propositions au Bureau de section où se décident les implications et les actions de la section sur la place de Lille.

Un Bureau élargi spécial a été tenu le jeudi 22 avril sur cette question et s'est penché particulièrement sur 3 groupes de travail : Solidarité internationale, Permanences et droits des étrangers,

Ignace Lepoutre se consacre à la rédaction d'un rapport de synthèse de cette réflexion qui sera diffusée au cours du mois dans une LETTRE interne spéciale

Sécurité globale : Saisine du conseil constitutionnel



La loi « sécurité globale » criminalise les personnes sans logement et la pauvreté !

Communiqué commun dont la LDH nationale est signataire

La loi "sécurité globale", validée par le parlement le 15 avril dernier, précarise et criminalise davantage les personnes sans-logis qui occupent ou se maintiennent dans des locaux vacants sans titre locatif. Loin de ne protéger que le domicile des habitant-e-s, l'article 1er bis A sanctionne désormais l'occupation de locaux vacants, professionnels, commerciaux, agricoles ou industriels.

De surcroît, il inflige trois ans de prison et 45 000 euros d'amende à ces personnes en situation de précarité, triplant les peines à leur encontre, alors même que le Conseil constitutionnel avait censuré cette disposition de la récente loi Asap.

Enfin cet article autorise la police municipale, pourtant dénuée de tout pouvoir d'enquête, à retenir les occupants, jusqu'à l'arrivée d'un agent de police judiciaire ou à les lui livrer. Outre les personnes sans logis, les habitant-e-s de bidonvilles, les squatteurs, les locataires non déclarés... sont aussi visées les occupations ponctuelles militantes ou syndicales.

Cette disposition, qui va précariser et criminaliser davantage les personnes sans-logis, est extrêmement préoccupante. Elle traduit le climat très agressif à l'égard des occupant-e-s sans titre dans le débat public, alimenté par la surmédiation d'affaires marginales. Est-il pourtant nécessaire de rappeler que certaines personnes sans logis sont contraintes de « squatter » faute de logement disponible, dans un pays où le nombre de sans-abri explose, et alors même qu'elles ont parfois engagé toutes les démarches pour se loger, voire que l'Etat est condamné à les reloger dans le cadre du droit au logement opposable ?

Alors que la crise sanitaire a démontré à quel point le logement était essentiel pour la santé et que le nombre de logements vacants augmente, le gouvernement et des parlementaires décident de sanctionner et d'expulser ceux qui par nécessité se sont mis à l'abri dans des logements inutilisés, au lieu de les reloger. Il criminalise aussi les personnes et associations qui aident les sans toit à se mettre à l'abri, pourtant la solidarité n'est pas un délit

Au nombre insuffisant de places d'hébergement, à l'engorgement de la demande de logement social, à la hausse constante des expulsions locatives, le gouvernement et les parlementaires ne répondent que par une répression accrue, comme s'ils assignaient les sans-logis à finir leur vie sur un trottoir ou dans les recoins invisibles de la ville ? Face à l'incapacité récurrente de mettre en place une politique publique pour loger toute la population, il faut cesser de criminaliser les occupant-e-s de logements vides qui n'ont d'autre solution !

Laisser un bien immobilier vacant dans ce contexte de crise du logement et sanitaire est un abus de droit de propriété. Les outils existent pour inciter les propriétaires à louer leurs biens vacants à un prix raisonnable et à des associations agréées pour y loger les plus démunis (en contrepartie d'avantages fiscaux et de travaux si besoin), et à défaut pour réquisitionner ces locaux. Ils ne sont quasiment pas utilisés par les pouvoirs publics.

Nous saisisons dans les prochains jours le Conseil constitutionnel autour des graves et dures conséquences sur les plus vulnérables de l'article 1er bis A de la loi "sécurité globale". Nous lui demandons d'invalider cet article contraire à la dignité humaine, au droit au logement, au devoir de solidarité et à la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen.



La LDH de Lille avec



OBSERVATOIRE
LILLOIS DES
PRATIQUES
POLICIÈRES

Communiqué partagé

Dans la suite de son travail d'observation sur l'état du droit à manifester dans la Métropole lilloise et de son implication pour la défense des libertés publiques, l'Observatoire lillois des pratiques policières reste vigilant quant aux dispositions de la Loi dite de Sécurité Globale.

Les collectifs, associations, organisations syndicales et personnes individuelles qui composent l'OLPP se sont engagés tout l'hiver contre ce projet devenu Loi. Le constat est sans appel : l'atteinte à la séparation des pouvoirs politiques et judiciaires s'installe dans la société au travers de ce texte, comme la délégation de pouvoirs de police à des groupes privés. Les libertés publiques et la liberté d'expression sont menacées.

Les garde-fous législatifs volent en éclat

La mise en place de la surveillance des manifestations par drone ou vidéo, la collecte d'information sur les manifestant-e-s, la possibilité de fouille ouverte aux entreprises de sécurité privée, la délégation au privé de pouvoirs de police publique et l'affaiblissement du contrôle judiciaire, font voler en éclats les garde-fous législatifs et réglementaires contre la surveillance généralisée et l'intimidation des manifestants, et facilitent grandement toute volonté d'instrumentalisation de la police et de la justice par un pouvoir qui se voudrait autoritaire.

Le cadre démocratique et la liberté d'expression sont menacés. Les personnes, les associations, les collectifs et les organisations qui composent l'OLPP et défendent les libertés publiques, ne peuvent rester silencieux/ses. Dans la continuité des actions et mobilisations qui se sont tenues tout l'hiver, l'OLPP s'engage, par la main d'organisations qui le composent et dans le cadre d'une action nationale du Collectif Danger Loi Sécurité Globale, avec plusieurs organisations de la Coordination #StopLoiSécuritéGlobal e, dans une saisine citoyenne du Conseil constitutionnel.